



*Direction générale de la concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes*

Sécurité des piscines

QUESTIONS/REPONSES SUR LES ALARMES DE PISCINES

J'ai une des cinq alarmes non-conformes. Que dois-je faire ?

- Nous vous conseillons de laisser votre alarme branchée. Les tests effectués par le Laboratoire Nationale d'Essai ont montré qu'elle ne répond pas aux spécifications requises parce qu'elle n'est pas aussi efficace qu'elle le devrait. Le problème est qu'elle risque de ne pas se déclencher dans certaines conditions alors qu'elle le devrait. Il ne faut donc pas compter uniquement sur elle.

- Néanmoins, elle peut constituer un moyen de protection utile contre les noyades accidentelles. Elle ne présente aucun danger et il n'y a, à ce stade, aucune raison de l'enlever.

- Vous serez informés ultérieurement dans le cas où la conformité nécessiterait un rappel du produit dès que les tests contradictoires seront réalisés.

- En tout état de cause, la surveillance de tous les instants des enfants reste l'élément premier de prévention des accidents.

Dois-je ramener mon alarme en magasin ?

- Non, ce n'est pas la peine à ce stade, il vaut mieux la laisser en service.

- Des essais complémentaires sur les alarmes concernées doivent être réalisés par la DGCCRF en vue de voir s'il est nécessaire de décider d'éventuels rappels de produits déjà installés (pour mise en conformité, remplacement ou remboursement).

- Vous en serez tenu informé sur le présent site, et par les fabricants concernés.

Puis-je me faire rembourser mon alarme ?

- A ce stade, aucun rappel n'est prévu pour les dispositifs vendus. Dès que les tests complémentaires auront été menés, vous serez informés sur ce site.

- Une réunion de travail entre les représentants du ministère et les fabricants se tiendra dans les tous prochains jours.

Ces produits non-conformes ont-ils été autorisés à la vente ?

- Il n'y a pas en France d'autorisation de vente (sauf pour les médicaments). Les produits sont mis en vente sous la responsabilité des professionnels qui doivent s'assurer qu'ils respectent bien toutes les exigences de sécurité.

Mon alarme n'est pas dans les cinq citées: est-elle fiable à 100% pour autant ?

- Les tests prévus par la norme sont très exigeants. Néanmoins, **aucun dispositif aussi fiable soit-il ne pourra remplacer la surveillance permanente des enfants par un adulte**

- Par ailleurs, la dgccrf procède à de nouveaux essais sur toutes les alarmes actuellement mises sur le marché pour s'assurer de leur conformité aux normes.

Quel dispositif de sécurité peut-il remplacer mon alarme non-conforme ?

- Aucun dispositif aussi fiable soit-il ne pourra remplacer la surveillance des enfants par un adulte.

- Nous recommandons de privilégier les systèmes qui préviennent les chutes (abri, barrière, couverture).

- Si vous tenez à acquérir un système d'alarme à détection d'immersion, votre revendeur habituel saura vous conseiller les appareils répondant aux normes.

Où puis-je obtenir plus d'information ?

- Ce site sera régulièrement mis à jour

- En outre, vous pouvez contacter directement votre fabricant, ou le 39 39.

[Plan du site / Mentions légales](#)

© Copyright MINEFE 2008